

# L'orateur silencieux

*Read my lips!*



Complexité



9-13 ans



45 minutes



4-30



Discrimination



Santé



Participation

## Type d'activité

Jeu de rôles, devinettes

## Aperçu

Les enfants lisent en silence un article de la Convention des droits de l'enfant (CDE) ; les membres de leur équipe essaient de deviner cet article en lisant sur les lèvres.

## Objectifs

- Comprendre les difficultés rencontrées par les personnes souffrant de handicap auditif
- Comprendre les techniques qui permettent de lire sur les lèvres et les conditions qui les favorisent
- Passer en revue les articles de la Convention des droits de l'enfant

## Préparation

- Préparez une série de cartes CDE.
- À partir d'une boîte, confectionnez un cadre ressemblant à un écran de télévision ou, le cas échéant, utilisez un théâtre de marionnettes.
- Copiez pour chacun des enfants la Convention des droits de l'enfant dans sa version adaptée aux enfants.

## Matériels

- Cartes avec les articles de la CDE
- Copies de la CDE adaptée aux enfants
- Un cadre pour l'orateur
- Un sac ou un panier pour contenir les cartes CDE
- Une cloche ou autre moyen sonore pour introduire l'orateur

## Instructions

1. Expliquez que, pour cette activité, un enfant doit jouer le rôle de « marqueur », à savoir compter les points. Faites appel à un volontaire pour exercer cette fonction. Répartissez les autres enfants en équipes de trois ou quatre. Donnez à chaque enfant une copie de la version adaptée de la CDE. Passez en revue le document afin de vous assurer que tout le monde le connaît suffisamment bien.
2. Expliquez l'activité :  
Un enfant de chaque équipe sera l'« orateur silencieux ». L'orateur prend une carte CDE auprès du « marqueur », et après la sonnerie de départ, il se place dans le cadre et lit l'article ; il commence par dire le numéro et l'intitulé de l'article, puis poursuit la lecture du texte sans marquer d'arrêt. Mais il ne doit pas émettre le moindre son et se contenter de bouger ses lèvres. Ses coéquipiers doivent deviner de quel article il s'agit en lisant sur ses lèvres. Le marqueur note le score de chaque équipe à la fin de la première manche. Les équipes vont marquer des points dans les situations suivantes :

- Si une équipe comprend à la fois le titre et le texte de l'article avant que l'orateur ait terminé sa lecture, elle marque trois points.
  - Si l'équipe peut donner un exemple de violation du droit, elle marque un point.
  - Si une équipe ne trouve pas l'article ou ne donne pas un exemple de violation du droit avant que le lecteur ait fini, les autres équipes marquent un point.
3. Commencez l'activité. Lorsque tous les membres d'une équipe ont été chacun une fois l'« orateur silencieux », annoncez le score de la première manche. L'équipe qui obtient le score le plus élevé dans ce tour commence en premier pour la deuxième manche. Poursuivez jusqu'à ce que chaque enfant ait été une nouvelle fois l'orateur.

## Débriefing et évaluation

1. Faites le débriefing de l'activité en posant des questions comme :
  - Était-il difficile de deviner l'article concerné ? Était-ce amusant ? Était-ce fatigant ?
  - Qu'est-ce qui était le plus facile : lire sur les lèvres ou être l'« orateur silencieux » ? Pourquoi ?
  - Y avait-il quelque chose qui rendait la lecture sur les lèvres plus facile ? Certaines personnes étaient-elles plus faciles à comprendre ? Pourquoi ?
  - Lorsque vous étiez l'« orateur silencieux » qu'avez-vous fait pour aider les autres à comprendre ?
2. Situez l'activité dans le contexte du handicap auditif en posant des questions comme celles-ci :
  - Certaines personnes autour de nous doivent tout le temps lire sur les lèvres. Qui sont-elles ?
  - Connaissez-vous quelqu'un qui est malentendant ou qui a un handicap auditif ?
  - La forme de notre bouche, quand on émet des sons, ne permet de saisir en lisant sur les lèvres qu'environ un tiers des informations utiles pour décoder un message. Quel serait votre sentiment si vous deviez lire tout le temps sur les lèvres ? Serait-ce fatigant ? Serait-ce amusant ?
  - À quelles situations difficiles les personnes atteintes de handicap auditif sont-elles confrontées tous les jours ?
  - Certaines personnes malentendantes préfèrent ne pas lire sur les lèvres et utiliser la langue des signes pour communiquer. Pourquoi, selon vous ?
3. Situez le handicap auditif dans le contexte des droits humains en posant des questions comme celles-ci :
  - Quelles sont les façons dont vous pourriez apporter votre soutien à un enfant malentendant ?
  - De quelle manière l'école ou la communauté pourrait-elle venir en aide à un tel enfant ?
  - Les personnes handicapées ont-elles le droit de voir leurs besoins satisfaits ? Pourquoi ?
  - Expliquez que l'article 23 de la Convention des droits de l'enfant reconnaît clairement aux enfants handicapés le droit à une assistance pour jouir de leurs droits fondamentaux. Comment la société empêche-t-elle les enfants handicapés de jouir de leurs droits ? Que pouvons-nous faire pour aider les enfants handicapés à jouir de leurs droits ?

## Suggestions de suivi

L'activité « UN BANDEAU SUR LES YEUX » traite des besoins spécifiques des personnes malvoyantes ou atteintes d'un handicap visuel.

## Idées d'action

Les enfants mènent une « étude des bruits » au sein de leur école et dans leur entourage afin de déterminer les lieux ou les activités dans lesquels les enfants atteints de handicap auditif peuvent rencontrer des difficultés spécifiques. Ils étudient alors ce qui pourrait être entrepris pour améliorer ces situations.

Les enfants apprennent qu'il existe des langues des signes reconnues comme langues à part entière. Présentez-leur la langue des signes utilisée dans leur pays. Les tableaux illustrant l'épellation digitale sont largement disponibles et permettent aux enfants d'acquérir une compétence utile et intéressante

Les enfants aident à concevoir des matériels destinés aux enfants malentendants ou atteints d'un handicap auditif en imaginant des solutions visuelles pour remplacer les messages vocaux : par exemple, donner le départ d'une course en utilisant un drapeau à la place d'un son, ou lire des dessins animés ou des histoires visuelles en même temps qu'un interprète le « dit » dans la langue des signes. Contactez l'association des malentendants/handicapés auditifs de votre région afin qu'elle vous propose d'autres actions que pourraient entreprendre les enfants.

## Conseils pour l'animateur

Cette activité doit être adaptée à l'âge des enfants, à leur capacité de lecture et à leur niveau de connaissance des droits humains. Si les enfants ne savent pas bien lire ou s'ils n'ont pas entendu parler des droits humains auparavant, vous pouvez simplifier le jeu en leur demandant simplement de lire l'intitulé des droits et non pas les articles en entier.

Insistez le moins possible sur le score qui pourrait détourner les enfants des principaux objectifs de l'activité. Annoncez le score d'une manche seulement à la fin de celle-ci et permettez à l'équipe arrivée en tête de commencer en premier la deuxième manche. Évitez de faire la somme des scores au cours de l'activité, même si les enfants font pression sur vous dans ce sens.

Pour que les enfants se familiarisent avec la méthode du jeu avant de commencer, vous pouvez leur demander de s'entraîner en disant le nom d'un autre enfant du groupe sans émettre un son et en demandant aux autres enfants de deviner de quel nom il s'agit.

Précisez si les mimiques et les gestes sont autorisés. Les enfants les plus jeunes peuvent avoir besoin de ces indices supplémentaires.

L'animateur peut encadrer l'activité tout en jouant le rôle de « marqueur ». Tous les enfants doivent participer à l'activité.